



# Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • Mai 2020/n°207

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL MANDATURE 2020/2026 SÉANCE DU SAMEDI 23 MAI 2020 Compte-rendu analytique

*(En vertu de l'article. L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020). Publication et affichage en date du 28 mai 2020.*

Les membres du Conseil municipal, élus le dimanche 15 mars 2020, ont été convoqués samedi 23 mai 2020 à 15h par **ÉRIC BERDOATI**, maire sortant. Ils se sont réunis dans la salle des mariages de l'hôtel de ville.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, prise dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, cette séance du Conseil municipal s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Afin de préserver le caractère public de la réunion, les débats étaient accessibles en direct au public de manière électronique sur YouTube.

### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL MANDATURE 2020/2026

Ouvrant la séance, **Éric BERDOATI, Maire sortant**, fait l'appel des présents : **34 présents** (Arnaud BOSSER, excusé, a donné pouvoir à Éric BERDOATI) ; il installe le Conseil municipal suite aux élections municipales du 15 mars, suivant les suffrages obtenus par chaque liste :

#### Liste *Mon parti c'est Saint-Cloud*

- |                            |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 1) Éric BERDOATI           | 10) Diane MICHOUDET        | 20) Anne COVO              |
| 2) Virginie RECHAIN        | 11) Olivier BERTHET        | 21) Jean-Christophe ACHARD |
| 3) Nicolas PORTEIX         | 12) Pauline GEISMAR        | 22) Brigitte PINAULDT      |
| 4) Ségolène de LARMINAT    | 13) Jacques GRUBER         | 23) Jean-Jacques VEILLEROT |
| 5) Francis-Henri REYNAUD   | 14) Nathalie MOUTON-VEILLÉ | 24) Françoise ASKINAZI     |
| 6) Capucine du SARTEL      | 15) Sacha GAILLARD         | 25) Jean-Claude TREMINTIN  |
| 7) Jean-Christophe PIERSON | 16) Diane DOMAS            | 26) Céline PEIGNÉ          |
| 8) Edith SAGROUN           | 17) Laurent MONJOLE        | 27) Arnaud BOSSER          |
| 9) Nicolas PUJOL           | 18) Mireille GUEZENEC      | 28) Claire LOUVET          |
|                            | 19) Marc CLIMAUD           |                            |

### Liste *Saint-Cloud 2020!*

- 29) Pierre BOSCHE
- 30) Delphine POTIER
- 31) Rafaël MAYCHMAZ
- 32) Catherine GREVELINK
- 33) Pierre CAZENEUVE

### Liste *Saint-Cloud Rive-Gauche*

- 34) Xavier BRUNSCHVICG
- 35) Catherine NADO

## DÉLIBÉRATIONS

### NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sacha GAILLARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Mireille GUEZENEC, doyenne de l'assemblée, souhaite la bienvenue aux nouveaux élus municipaux auxquels elle adresse ses sincères félicitations pour ce qui constitue « *le plus beau mandat* ».

« *Au moment où le discrédit frappe depuis plusieurs décennies l'ensemble de la classe politique, les Français restent très attachés à la relation personnelle avec leurs élus municipaux. C'est le pilier le plus solide de notre socle républicain.* ». Elle salue toutes les personnes qui se sont engagées pour accompagner et faciliter la vie de nos concitoyens dans une période de confinement inédite. Elle remercie en particulier le Maire, ses collègues, les personnels soignants du Centre hospitalier, les associations locales et les nombreux particuliers « *qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour venir en aide à leurs voisins* ». Elle est très émue d'être la doyenne de cette assemblée. Elle rappelle que cet engagement au service de notre Ville est une « *grande et belle responsabilité qui impose exigence envers soi, humilité et exemplarité* ». Elle souhaite qu'au-delà des divergences éventuelles, les débats soient toujours constructifs, rappelant le proverbe africain : « *Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin* ».

### ÉLECTION DU MAIRE

#### (sous la présidence de Mireille GUEZENEC)

Sacha GAILLARD et Pierre CAZEUVE, les deux plus jeunes membres de l'assemblée, sont nommés assesseurs.

#### Font acte de candidature au poste de maire :

Éric BERDOATI, présentée par les élus de la liste *Mon parti c'est Saint-Cloud*

Pierre BOSCHE, pour la liste *Saint-Cloud 2020!*

Xavier BRUNSCHVICG pour la liste *Saint-Cloud Rive-Gauche*

Pierre BOSCHE est conscient que sa candidature est symbolique dans le contexte d'une forte majorité du Maire sortant. Elle est cependant conforme à l'engagement pris vis-à-vis des membres de sa liste et de l'ensemble de ses soutiens qui ont réuni 30,36 % des voix dans un contexte difficile pour les candidats de changement. Il souhaite mettre en avant le programme qu'il a ainsi présenté pendant la campagne électorale, estimant qu'il est bon et nécessaire pour Saint-Cloud. Avec les membres élus de sa liste, il encourage la majorité municipale à s'en emparer. Sa candidature est assurée pour six ans, ne souhaitant pas briguer d'autre mandat qui la remettrait en cause.

Xavier BRUNSCHVICG est à la fois déçu des résultats obtenus par la liste *Saint-Cloud Rive-Gauche* : 12,95 % des voix mais aussi fier de la campagne qu'il a menée avec ses colistiers. Il estime que le grand livre vert de propositions édité à cette occasion a permis de poser en grande partie les termes du débat et a donné une véritable force à *Saint-Cloud Rive-Gauche*. Même si la Ville, sous la responsabilité d'Éric BERDOATI, a pris les mesures adéquates lors de la période du confinement, il regrette que les actions menées en faveur des personnes les plus vulnérables n'aient pas été plus importantes. Il regrette également la distribution un peu tardive des masques, quelques jours après le confinement ainsi que l'ouverture retardée des écoles ; il souligne que l'aménagement de pistes cyclables à Saint-Cloud aurait pu être plus conséquent. Il estime enfin que *Saint-Cloud Rive-Gauche* présente les meilleures propositions pour l'avenir de notre ville. Son groupe mène seul, avec sincérité et implication, certains combats notamment sur les logements sociaux, la solidarité, l'environnement, les investissements et la démocratie locale. La sortie du confinement exigera des mesures fortes en matière de solidarité avec les plus pauvres et en

soutien aux associations. Pour toutes ces raisons, il se présente pour être maire de Saint-Cloud et demande aux élus municipaux, quelle que soit leur affiliation partisane, de voter pour lui.

Par vote secret et au premier tour,

**Éric BERDOATI est élu Maire de Saint-Cloud** par 28 voix, sur 35 votants et 35 suffrages exprimés.

**Pierre BOSCHE a obtenu 5 voix. Xavier BRUNSCHVICG a obtenu 2 voix.**

**Éric BERDOATI** souhaite une nouvelle fois remercier les milliers de Clodoaldiens qui dès le premier tour de l'élection municipale ont accordé leur confiance à ses colistiers et lui-même.

*« Plus largement, je souhaite remercier tous les électeurs qui se sont déplacés le dimanche 15 mars dernier. Je voudrais également remercier mes colistiers, qui au cours de la campagne, ont été admirables de dynamisme, de bonne humeur, et ont fait preuve de passion, de pédagogie pour porter notre projet. Merci aussi à mes collègues de la nouvelle majorité municipale qui viennent une nouvelle fois de me témoigner leur confiance qui me touche profondément. »*

**Il fait ensuite la déclaration suivante :**

« Mes Chers Collègues,

Le Conseil d'installation qui permet l'élection du maire et des adjoints vient clore le processus électoral. Il a lieu entre le vendredi et le dimanche qui suit l'élection et s'inscrit ainsi pleinement dans la dynamique créée pendant la campagne électorale.

Cela fait très exactement 69 jours que le premier tour de l'élection municipale a eu lieu. Cela fait très exactement 69 jours que la liste que j'ai eu l'honneur de constituer puis d'animer tout au long de la campagne a remporté une large victoire dès le premier tour de l'élection.

Dès le lendemain de notre élection, le lundi 16 mars, le Président de la République décidait d'instaurer le confinement général pour notre pays pour le mardi 17 mars à midi et annonçait aux Français les diverses mesures prises, mesures que nous allons retrouver quelques jours plus tard dans le texte de loi instaurant l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, nous nous retrouvons dans une situation inédite où les nouveaux élus ne pouvaient être installés et où l'équipe élue en mars 2014 voyait son mandat prolongé.

C'est dans ces conditions que dès le lundi 16 mars, avec l'ensemble de la majorité municipale issue du scrutin de 2014, nous avons œuvré pour mettre en place des dispositifs novateurs dont la finalité a été la protection sanitaire des Clodoaldiens. Le 6 mai dernier, j'ai présenté aux élus lors d'un Conseil municipal en vidéoconférence l'intégralité des mesures prises et il ne me semble pas opportun aujourd'hui de les rappeler. Sachez simplement que la crise sanitaire a déjà et aura un impact financier conséquent sur le budget 2020 de notre commune.

Je souhaite, cependant, remercier l'ensemble des services de la Ville de Saint-Cloud qui ont su s'adapter à la situation et assumer les missions de services publics qui sont les nôtres. Je veux également remercier mes collègues de l'ancienne majorité municipale qui tous ont été exemplaires. Une nouvelle fois, cette épreuve que nous venons d'affronter démontre combien la vie municipale n'est pas une aventure individuelle, mais bien l'engagement d'un collectif au service de l'intérêt général.

L'engagement municipal est exigeant et complexe. L'engagement municipal se conçoit d'abord et avant tout autour d'un projet politique. Un projet politique au sens noble du terme, c'est-à-dire celui qui se préoccupe de la vie de la cité et de l'ensemble de ses citoyens. L'engagement municipal enfin ne s'improvise pas. Il ne peut être le fruit que d'une longue maturation et d'une connaissance aigüe de la Ville. Pour être crédible, il se doit d'exprimer avec force des choix politiques et proposer avec clarté et pertinence des objectifs à atteindre. En un mot, une vision pour l'avenir.

Dans ces conditions, ou plus exactement à ces conditions, il peut prétendre fédérer une équipe autour d'un leader et rassembler la majorité des citoyens.

C'est très précisément ce que nous avons réalisé avec les 35 colistiers de notre équipe. Et les Clodoaldiens ne s'y sont pas trompés en nous accordant une large victoire dès le premier tour.

Une question reste en suspens. Cette question est la suivante : un projet d'intérêt général, pour être adopté ou plébiscité, doit-il faire rêver ? Ou formulé autrement : un projet sérieux peut-il être majoritaire ?

Souvent, les différentes oppositions que j'ai eu à côtoyer au sein du Conseil municipal de Saint-Cloud me reprochaient de ne pas incarner un projet à la hauteur de la commune. Les plus démagogiques me reprochaient l'absence totale de projet. Vous en conviendrez aisément, il est inutile de répondre à de telles affirmations sauf à risquer de leur apporter un crédit dont elles sont totalement dépourvues et qu'elles ne méritent pas. Laissons ces postures au bal des médiocres. Je préfère par conséquent m'intéresser à celles plus construites affirmant que le projet de la majorité municipale manquait d'ambition ou de hauteur.

Prenons le cas concret de cette élection et du projet que porte notre liste intitulée: *Mon parti, c'est Saint-Cloud*. Ce projet a été longuement réfléchi, puis amendé, puis soumis aux Clodoaldiens et enfin validé. Ce projet repose sur une triple exigence: la préservation de notre cadre de vie, la volonté de mettre en avant l'éducation, et l'organisation de la ville durable.

Présenté ainsi, a priori, rien de très sexy, si vous me permettez l'utilisation de cette expression quelque peu triviale mais très évocatrice du contexte. Et pourtant, à bien y regarder et après presque 60 jours de confinement, la question du cadre de vie prend une tout autre dimension. J'ai coutume de rappeler que le cadre de vie est une notion bien plus vaste et complexe que l'environnement écologique dans lequel nous vivons. La notion de cadre de vie regroupe l'ensemble des politiques publiques qui accompagnent le Clodoaldien dans sa vie quotidienne. Cette question du cadre de vie est primordiale car c'est d'elle que dépend essentiellement notre capacité à vivre ensemble de façon apaisée et respectueuse. Le cadre de vie structure la microsociété que constitue l'espace commun d'une ville. Si Saint-Cloud est une ville où il fait bon vivre, c'est justement parce que notre cadre de vie permet un développement harmonieux pour chacun dans sa diversité. Cette notion pour moi est essentielle. Cette notion est structurante de notre action publique et de notre engagement.

L'éducation est consubstantielle à la qualité de vie. Avec toute notre équipe nous sommes convaincus que tout investissement dans l'éducation est porteur d'avenir. Chaque effort réalisé dans ce secteur, chaque attention portée à l'autre autour de cette thématique nous fait grandir collectivement. Pendant la campagne, nous avons pris des engagements forts et puissants sur ce sujet et

nous les réaliserons. Puisque j'évoque l'éducation, je veux remercier les directrices et le directeur de nos écoles primaires clodoaldiennes et, avec eux, l'ensemble des enseignants qui se sont mobilisés pour permettre à ceux qui en avaient le plus besoin de retrouver dès le 18 mai dernier le chemin de l'école. J'associe à ces remerciements les personnels municipaux du PEEJ, Brigitte PINAULDT, Anne COVO et Jacques GRUBER, ainsi que les délégués élus des parents d'élèves. Tous ont œuvré avec beaucoup de volontarisme pour rendre possible cette rentrée.

Enfin, nous avons pris également des engagements précis sur le thème de la ville durable. Au-delà de l'aspect purement écologique que revêt à tort cette formule, il s'agit bien de réfléchir à la ville de demain. Je ne prends qu'un seul exemple: celui de la densité urbaine. Depuis plus de dix ans, tous les gouvernements successifs ont poussé les élus locaux à densifier leur ville. Cette volonté de densification a même été inscrite dans la loi relative au Grand Paris, loi votée en 2010 et qui fixe l'objectif de construction de logements en Île-de-France à 70 000 par an. Cet objectif, décliné par département et par ville, les technocrates l'ont appelé la Territorialisation de l'Offre de Logement: la TOL. À Saint-Cloud, nous avons su résister. Aujourd'hui, avec la crise sanitaire que nous vivons, les premiers articles sortent sur la possible corrélation qu'il peut exister entre pandémie et densité urbaine. En effet, il pourrait être établi un lien de causalité entre densité et propagation du virus. Des urbanistes, des architectes travaillent actuellement et activement sur ce sujet et je suis persuadé que de nombreux changements sont à venir.

Nous voulons délibérément agir pour préserver notre ville et mettre au service de cette action l'ensemble des moyens technologiques modernes à notre disposition. Des expériences existent en France et en Europe, et nous devons les étudier pour les rendre compatibles avec nos pratiques quotidiennes. C'est un enjeu de développement durable à la fois urbain, économique, social et technologique. La tâche s'avère passionnante.

Pour revenir à mon propos initial, tout ceci fait-il rêver? Je ne sais pas. Mais ce que je sais, c'est que tel n'est pas notre objectif. Notre objectif est de continuer à faire de Saint-Cloud cette exception urbaine proche de Paris.

Avant de terminer ce discours, je veux féliciter l'ensemble des candidats qui se sont présentés

à cette élection. Je salue les élus ici présents. Le temps de la campagne est maintenant terminé, et il nous faut, malgré les circonstances, nous mettre au travail. La majorité municipale est prête à agir. Pour notre part, nous nous sommes engagés pour servir l'intérêt général de notre ville. Cet engagement repose sur des convictions solides et des principes. Les récents évènements aussi inattendus qu'inédits qui ont frappé notre pays, l'Europe et le monde, nous prouvent combien il est difficile de nos jours de gouverner. Nous le voyons bien, il est plus aisé de critiquer, d'invectiver que de prendre, avec sagesse, sérénité et détermination, la mesure des évènements.

**Comme le disait Bouddha : « Les mots ont le pouvoir de détruire ou de soigner; lorsqu'ils sont justes et généreux, ils peuvent changer le monde. »**

**Vive Saint-Cloud!**

## **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE**

Il y a lieu de fixer le nombre d'adjoints au maire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, conformément à la loi.

**Le Conseil municipal**, sur proposition du maire, par 33 voix pour et 2 abstentions (Xavier BRUNSCHVICG ET Catherine NADO), **décide de fixer à dix le nombre des adjoints au maire.**

## **ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

**Le Conseil municipal procède, par 28 voix pour, à l'élection des adjoints** au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les membres des listes *Saint-Cloud 2020!* (5 membres) et *Saint-Cloud Rive-Gauche* (2 membres) ne prennent pas part au vote.

Rang	Prénom et nom
1 <sup>er</sup>	Ségolène de LARMINAT
2 <sup>e</sup>	Jean-Christophe PIERSON
3 <sup>e</sup>	Brigitte PINAULDT
4 <sup>e</sup>	Jacques GRUBER
5 <sup>e</sup>	Capucine du SARTEL
6 <sup>e</sup>	Olivier BERTHET
7 <sup>e</sup>	Anne COVO
8 <sup>e</sup>	Marc CLIMAUD
9 <sup>e</sup>	Françoise ASKYNAZI
10 <sup>e</sup>	Nicolas PORTEIX

*Le maire remet ensuite leur écharpe tricolore à chacun des adjoints au maire.*

## **ALLOCUTIONS DES ADJOINTS**

**Ségolène de LARMINAT** tient à féliciter le maire pour sa réélection et pour la confiance qu'il lui accorde en lui confiant ce rôle de Premier adjoint. Elle a une pensée toute particulière pour son ami Dominique LEBRUN, qui la précéda, et pour les personnes de sa famille qui se sont engagées comme elle au service du bien commun. Elle pense aussi à son mari et ses quatre enfants qui la soutiennent au quotidien. Elle remercie infiniment le maire de lui confier à nouveau la Culture et le Patrimoine de la ville, délégation qu'elle apprécie particulièrement. Elle continuera ainsi à travailler avec les directeurs d'établissements culturels « *compétents et dynamiques* ». « *Nous avons proposé, innové, valorisé, mis en œuvre... pour faciliter l'accès à la Culture pour tous les Clodoaldiens. C'est avec enthousiasme que je vais poursuivre le travail entamé, toujours dans une démarche de proposition et d'innovation* ». Face aux défis et aux incertitudes liés à une crise sanitaire sans précédent, elle conclut en citant le poète belge Émile Verhaeren qui vécut à Saint-Cloud de 1900 à 1916: « *Homme, tout affronter vaut mieux que tout comprendre. La vie est à monter et non pas à descendre* » et termine ainsi « *Chers collègues, unissons nos forces pour faire monter la vie à Saint-Cloud!* »

**Jean-Christophe PIERSON** félicite le maire pour sa réélection, le remercie pour la confiance qu'il lui témoigne en le nommant Adjoint. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus au service de tous les Clodoaldiens. Après six ans passés au

Commerce, c'est avec beaucoup d'enthousiasme, de détermination mais aussi d'humilité qu'il souhaite honorer sa délégation. Il sait tout le travail accompli par Thierry ARNAUD et les services de la Ville depuis de longues années. Il tient à les en remercier. Cette délégation se construit autour du beau mot de « Solidarité », porteur de liens entre les citoyens d'une même ville et d'attention à toutes les situations de précarité. La crise sanitaire actuelle a révélé et creusé beaucoup de fragilités. Un inventaire de tous les besoins sera nécessaire afin de s'assurer que tous les dispositifs en place ne laissent personne de côté. Par ailleurs, la Ville continuera à s'appuyer sur la palette de dispositifs de logements aidés pour permettre l'accès à un logement de qualité pour tous sur la commune. Enfin, Saint-Cloud est un pôle d'excellence de la santé en Île-de-France que nous mettrons en avant, tout en assurant un service de qualité à l'ensemble des Clodoaldiens avec comme premier projet l'installation de la seconde Maison Médicale de la Ville dans le quartier des Coteaux.

**Brigitte PINAULDT** quitte avec beaucoup d'émotion sa délégation à la Petite enfance, l'éducation et la jeunesse qu'elle a assumée durant deux mandats. Elle remercie chaleureusement tous les agents qui composent les services de ce pôle qui l'ont accompagnée avec beaucoup d'intelligence et de professionnalisme. Elle remercie aussi le maire de lui confier cette belle délégation de la Ville durable, un des trois axes phares de la campagne des municipales. Cette mission sera passionnante et exigeante car la population de Saint-Cloud attend beaucoup en ce domaine. Brigitte PINAULDT promet de mettre son enthousiasme et son énergie au service de Saint-Cloud pour contribuer à en faire une ville durable ambitieuse dans le prolongement de la politique menée par Christine CHAZELLE à qui elle rend hommage aujourd'hui. Elle rend hommage à ses collègues de la mandature précédente avec lesquels elle a travaillé au mieux. Elle a une pensée particulière pour son mari, disparu trop tôt, qui l'a toujours soutenue dans son parcours d'élue. Enfin, Brigitte PINAULDT est fière de poursuivre aux côtés du Maire la politique qu'il mènera pour la belle ville de Saint-Cloud.

**Jacques GRUBER** félicite le maire pour sa nouvelle réélection qui est « *une chance pour la ville de Saint-Cloud, tout spécialement en cette période compliquée* ». Il mesure pleinement la charge et la responsabilité d'être adjoint à l'Éducation. « *L'épanouissement des enfants de notre ville sera le fil directeur de notre action* ». Il remercie Brigitte PINAULDT, notamment pour son énergie déployée

pour la réouverture des écoles avec l'appui de ses collègues élus, des services impliqués de la mairie, des directeurs d'école, des enseignants, des parents d'élèves. Il y associe le maire dont la décision de réouverture des écoles lundi 18 mai a permis le succès de cette opération. Ce choix a rassuré les parents, les enseignants et le personnel municipal. Il souhaite à l'ensemble des élus une pleine réussite pour « *toujours servir l'intérêt de nos concitoyens* ». Pour ses collègues de la majorité, Il souhaite que soit conservé « *l'esprit d'équipe qui nous a tant animés jusqu'ici. C'est un gage de succès de notre mandat* ». En conclusion, il cite Nelson MANDELA : « *L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde* » précisant que « *ces jolis mots prennent tout leur sens dans cette actualité ou ce futur proche de crise sanitaire, économique et écologique.* »

**Capucine du SARTEL** remercie le maire de lui confier la délégation à la Voirie, la propreté et la mobilité après six années comme déléguée du quartier Pasteur/Magenta. Elle a eu plaisir à être au contact de la population, la rencontrer, l'écouter et même les marier ! Elle souhaite « *répondre au mieux à tous les sujets qui touchent les Clodoaldiens dans leur vie quotidienne : nos rues et trottoirs, l'éclairage public, la propreté, le stationnement ainsi que la circulation* ». Elle succède à Dominique LEBRUN « *élu particulièrement efficace qui a mené à bien un grand nombre de projets importants pour notre ville* ». Elle cite la dépénalisation du stationnement, le nouveau rythme de collecte des déchets et le développement de nos pistes cyclables. Aidée par un service compétent, elle a l'intention de poursuivre l'œuvre accomplie avec « *le souci constant de l'intérêt général* ». Ainsi, tout sera mis en œuvre pour mettre en place la politique votée le 15 mars 2020.

**Olivier BERTHET** remercie le maire de la confiance qu'il lui a accordé ces six dernières années. Le Pôle sécurité a pu être constitué, répondant aux besoins sécuritaires de Saint-Cloud et des Clodoaldiens. « *Nous avons également porté haut le « Devoir de mémoire » vers nos jeunes et nos anciens combattants* ». Il est heureux de se voir confier l'Urbanisme et de poursuivre sa tâche pour les anciens combattants. Il a toujours éprouvé beaucoup de bonheur et d'épanouissement dans la fonction d'élue local qui n'est pas toujours aisée mais « *quel plaisir intérieur de réussir à mettre en place les engagements pris* ». « *La fonction d'élue local nous honore mais aussi surtout nous oblige* ». Olivier BERTHET avoue son bonheur de continuer à travailler avec toutes les équipes de la mairie.

**Anne COVO** est très émue et très honorée de remplir la charge d'adjoint. Depuis plus de quarante ans, elle vit à Saint-Cloud et a à cœur de travailler « *avec une équipe renouvelée et soudée* ». Elle est ravie de poursuivre sa délégation à la Petite enfance. Elle en remercie les équipes pour leur travail et a une pensée émue pour les membres de sa famille qui la soutiennent au quotidien. Elle se définit comme « *une femme de parole et de conviction* ». Elle est enthousiaste de repartir aux côtés du maire pour ces six nouvelles années.

**Marc CLIMAUD** prend à nouveau le poste d'adjoint au maire délégué au Sport avec « *un réel plaisir associé à une très grande fierté* ». Il a accepté ce nouveau mandat pour une période cependant limitée, après quatre mandats effectués. Il pourra ainsi finaliser les plus gros projets sportifs en cours et faciliter la mise en place de la personne qui lui succédera. Il souligne le travail accompli avec le personnel du Pôle Sportif, sur lequel il pourra encore compter. Cette collaboration efficace lui a permis de « *mettre en œuvre de nombreux projets, des animations sportives innovantes comme l'Aquazen à la piscine municipale* », en veillant au respect des règles de sécurité et d'hygiène. Il souhaite remercier aussi l'ensemble du service Manifestation, sa responsable Carole DOSS et son équipe avec lesquels Il a eu beaucoup de plaisir à travailler. Il tient enfin à associer à ces remerciements son épouse pour lui avoir permis d'être à la disposition des Clodoaldiens et du Conseil municipal depuis si longtemps.

**Françoise ASKINAZI** exprime sa fierté et sa reconnaissance de faire partie de l'équipe municipale et aujourd'hui de l'honneur qui lui est fait d'avoir été élue maire-adjoint de Saint Cloud. Clodoaldienne depuis plus d'un quart de siècle, très engagée depuis tout ce temps au niveau associatif et dans le milieu scolaire, elle est très heureuse de la délégation qui lui a été confiée, celle du commerce, des entreprises et de l'artisanat. Elle essaiera de faire aussi bien que ses prédécesseurs qu'elle remercie et salue pour tout le travail accompli. Elle s'efforcera de mener à bien les responsabilités qui lui seront confiées au sein « *de la formidable équipe constituée autour du maire.* »

**Nicolas PORTEIX** mesure la confiance qui lui est accordée par le maire qui lui confie la délégation des Finances et des Grands projets. Il mesure aussi « *les nombreux défis qui l'attendent pour gérer au mieux notre ville au service des Clodoaldiens* ». Il a une pensée émue pour ses collègues de l'ancienne mandature avec lesquels il a eu beaucoup

de plaisir à travailler et qui lui ont beaucoup appris. Il rend hommage aussi au personnel des Affaires générales, de l'État-civil et du cimetière pour leur investissement, leur dévouement et le professionnalisme dont ils ont fait preuve tant pour la préparation et le suivi des élections municipales que pour l'accueil exemplaire des Clodoaldiens pendant la période du confinement. Il a une pensée émue pour les membres de sa famille qui vont devoir accepter à nouveau au quotidien son investissement au service de Saint-Cloud.

**Éric BERDOATI** remercie chacun des dix adjoints de son intervention. Il rappelle que le Conseil municipal élit le maire et les adjoints. Ensuite, il appartient au maire élu d'accorder à chacun une délégation, par arrêté municipal.

## **DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE DE SIX QUARTIERS - MISE EN PLACE DES CONSEILS DE QUARTIER**

**La favorisation du débat avec la population et la création d'une véritable démocratie de proximité pour les Clodoaldiennes et les Clodoaldiens nécessitent la mise en place d'une instance consultative et d'initiative.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le périmètre de six quartiers.

**Les dénominations sont :**

- 1) Quartier Centre/Village
- 2) Quartier Coteaux/Bords de Seine
- 3) Quartier Montretout/Coutureau
- 4) Quartier Pasteur/Magenta
- 5) Quartier Hippodrome/Fouilleuse
- 6) Quartier Val d'or

**Il décide, à l'unanimité, la mise en place dans chacun des six quartiers d'un conseil présidé par un élu du Conseil municipal.** Les réunions de dialogues de quartier, qui se tiendront deux fois par an, concerneront pour chacune deux quartiers : Montretout/Coutureau-Pasteur/Magenta, Coteaux/Bords de Seine-Centre/Village et Val d'or-Fouilleuse.

## **CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS EN CHARGE DES QUARTIERS**

La loi du 27 février 2002, relative à la Démocratie de Proximité permet aux villes qui ont institué des Conseils de Quartier de mettre en place des postes d'adjoints chargés principalement d'un ou

de plusieurs quartiers. Le Conseil municipal, qui comprend 35 membres, peut ainsi créer trois postes d'adjoints en charge des quartiers, portant ainsi à treize le nombre total des adjoints au maire.

**Le Conseil municipal**, sur proposition du maire qui souhaite poursuivre la longue tradition de démocratie de proximité, **décide à l'unanimité de créer, conformément à la loi, trois postes d'adjoints en charge des quartiers.**

### **ÉLECTION DES TROIS ADJOINTS EN CHARGE DES QUARTIERS**

**Le Conseil municipal**, sur proposition du maire, **élit par 28 voix** pour (majorité municipale) **aux trois postes d'adjoints en charge des quartiers :**

Rang	Prénom et nom
11 <sup>e</sup>	Sacha GAILLARD
12 <sup>e</sup>	Diane DOMAS
13 <sup>e</sup>	Jean-Christophe ACHARD

Les sept membres de l'opposition n'ont pas pris part au vote.

### **ALLOCUTION DES ADJOINTS EN CHARGE DE QUARTIERS**

**Sacha GAILLARD** est heureux d'être, pour la deuxième fois consécutive, le benjamin de ce Conseil municipal autour d'une équipe largement renouvelée avec à sa tête Éric Berdoati qu'il remercie chaleureusement pour la confiance qu'il lui accorde. Il associe à ses remerciements ses parents et grands-parents qui l'ont toujours soutenu. Le mandat 2014-2020 lui a permis « *de comprendre les rouages et les enjeux d'une politique publique parfois complexe, souvent déterminante et toujours au service de ses habitants* ». Élu se voulant responsable, il s'est mis, avec humilité, au service des personnes porteuses du handicap à Saint-Cloud. Elles se sont trouvées dans des situations parfois très complexes au cours de cette crise sanitaire violente sans précédent. La Ville continue à leur apporter l'aide et le soutien dont ils avaient et ont encore tant besoin. Il souhaite mener ses missions du handicap et de la citoyenneté avec force et détermination pour la construction d'un avenir plus respectueux de nos aînés et en phase avec les attentes des nouvelles générations. Il rend hommage à son prédécesseur à la citoyenneté, Nicolas PORTEIX. La relation entre les élus et les agents communaux mais aussi la

relation entre les élus et les administrés doivent s'établir de manière toujours plus collaborative, plus fluide et plus efficace pour offrir le meilleur service possible. Sacha GAILLARD apportera à nouveau sa contribution au projet politique de Saint-Cloud en servant une fois encore cette ville qui l'a vu naître et grandir.

**Diane DOMAS** remercie le maire et ses collègues de la majorité municipale de la responsabilité confiée. C'est avec enthousiasme qu'elle remplira ses fonctions relatives à la Démocratie participative, l'évènementiel et la communication. Elle conçoit cette nouvelle mission comme « *une chance d'accompagner ses collègues élus pour mettre en lumière leurs initiatives ambitieuses qui sont autant de preuves de nos capacités à respecter nos engagements; comme une chance de mobiliser nos administrés de façon raisonnée sur des sujets où l'intelligence collective est nécessaire pour changer et pour avancer; comme une chance d'externaliser le bon vivre à Saint-Cloud comme une marque de fierté d'habiter ici* ». Elle rend hommage à Clémence JOMIER qui l'a précédée pour la Communication et à Marc CLIMAUD, précédemment chargé de l'Évènementiel.

**Jean-Christophe ACHARD** est Clodoaldien depuis peu. Il remercie le maire et ses collègues de la majorité municipale de la confiance témoignée en lui confiant ce poste d'adjoint. En reprenant les missions précédemment confiées à Olivier BERTHET, il souhaite « *être à la hauteur des attentes légitimes des Clodoaldiens en veillant au respect de l'équilibre entre sécurité publique et prévention* ». Il souhaite agir « *dans une confiance partagée, une subsidiarité bien comprise et un esprit de fraternité pour le bien commun* ».

Éric BERDOATI remercie chacun des trois adjoints de son intervention. Il donne connaissance des délégations qui seront attribuées aux autres élus de la majorité :

TITRE	CONSEILLER DÉLÉGUÉ
Transports et grandes infrastructures de transports	Laurent MONJOLE
Jeunesse	Edith SAGROUN
Grands évènements	François-Henri REYNAUD
Espaces verts, parcs et jardins	Virginie RECHAIN
Bâtiments communaux, hygiène et sécurité :	Jean-Jacques VEILLEROT
Ville numérique	Claire LOUVET
Quartier Hippodrome/Fouilleuse et Seniors	Mireille GUEZENEC
Quartier Coteaux/Bords de Seine	Nathalie MOUTON VEILLÉ
Quartier Val d'or	Pauline GEISMAR
Quartier Montretout/Coutureau	Céline PEIGNÉ
Quartier Pasteur/Magenta	Diane MICHOUDET
Quartier Centre/Village	Nicolas PUJOL
<b>RAPPORTEURS DES COMMISSIONS PERMANENTES</b> (Précédant les séances du Conseil municipal) <b>Commission des Finances : Jean-Claude TREMINTIN</b> <b>Commission des Travaux : Arnaud BOSSER</b>	

## LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire a adressé aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du Code général des collectivités territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28). Il donne connaissance de cette charte :

1. « L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. »
2. « Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. »
3. « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »
4. « L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. »
5. « Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions. »
6. « L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. »
7. « Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

## DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil municipal peut donner au maire délégation pour prendre diverses décisions qui relèvent du pouvoir de l'Assemblée. Ces décisions ont valeur de délibérations et le maire doit en rendre compte au Conseil.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation au maire dans tous les domaines prévus par les textes.** Il précise que le maire pourra notamment exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation de toute propriété dont l'acquisition présente un intérêt pour la Ville. De même, dans tous les cas, le maire pourra soit intenter des actions en justice, soit défendre les intérêts de la Ville si elle est attaquée.

Le Conseil municipal donne délégation à l'adjoint chargé de la suppléance, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, pour signer les décisions prises en application de la présente délibération.

En cas d'absence de l'adjoint chargé de la suppléance, la mise à disposition des autres adjoints ou conseillers municipaux se ferait dans l'ordre du tableau, conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

En guise de conclusion, Éric BERDOATI tient à témoigner sa reconnaissance aux membres de sa famille pour leur accompagnement, leur soutien et leur patience. Il les remercie infiniment d'être à ses côtés.

Il a une pensée particulière pour son père, disparu il y a très longtemps et dont il espère qu'il est fier de son fils.

**La séance est levée à 16 h 45**

■ Fait à Saint-Cloud,  
signé le 27 mai 2020

Le maire



Éric BERDOATI





**Directeur de la publication :** Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy.  
**Coordination :** Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Mai 2020.  
**Impression :** Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.